

Ixelinvest SA
Rue Souveraine 40
1050 Bruxelles

Rapport de gestion à l'assemblée Générale ordinaire d'Aedifica concernant la société Ixelinvest, absorbée par Aedifica SA le 23 mars 2006.

Le conseil d'administration a l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de la société Ixelinvest pour l'exercice social du 1 janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Aedifica a acquis fin 2005 la totalité des actions de la société Ixelinvest. Ixelinvest a ensuite été absorbée le 23 mars 2006 par Aedifica.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

1. Evénements marquants de l'exercice social

L'évolution du chiffre d'affaires peut être caractérisée comme une évolution normale dans la conjoncture actuelle. Le résultat est influencé de manière significative par la réalisation d'une plus value de 2.567.671,44 € sur la cession du complexe Rue de Suisse 27-35 et Rue d'Ecosse 28 au 3 février 2005 d'un coté et des impôts différés liés à cette cession de l'autre coté.

L'exercice social 2005 se clôture par un bénéfice après impôts de 1.704.572,52 €. Les charges d'amortissements s'élèvent à 596.455,03 €

Le total du bilan s'élève à 11.145.271,35 €.

Les capitaux propres s'élèvent à 1.882.226,61 €

2. Evénements marquants étant intervenus après clôture de l'exercice social

La société Ixelinvest a été dissoute sans liquidation à la suite de son absorption par Aedifica le 23 mars 2006.

3. Proposition de répartition du résultat

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous proposons l'affectation du résultat comme suit :

Le résultat de l'exercice	1.704.572,52
Transfert aux réserves immunisées	-1.694.919,99
Résultat reporté de l'exercice précédent	771,33
Résultat à affecter	10.423,86

Bénéfice reporté

10.423.86

4. Propositions du conseil

Sur base des renseignements ainsi fournis, le conseil vous propose :

- d'approuver le rapport de gestion qu'il vous présente ;
- d'approuver les comptes annuels ;
- d'accepter la proposition d'affectation du résultat au 31 décembre 2005
- de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé et aux administrateurs sortants

Les autres points visés par l'art. 96 du code des sociétés ne sont pas d'application.

○
Pour le conseil d'administration,
~~Par~~ délégation

~~Stéfaan~~ Gielens
Administrateur Délégué

~~Guy~~ Servotte
Administrateur Délégué

○
